



## **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

### **Procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2014**

#### Ordre du jour :

1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur le Conseil Affaires générales du 15 décembre 2014
2. 6737 Projet de règlement grand-ducal portant modification du projet de règlement grand-ducal du 6 mars 2013 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission EUTM Mali  
- Adoption d'un avis à l'intention de la Conférence des Présidents
3. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Gilles Baum (remplaçant de M. Eugène Berger), M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo (remplaçant de Mme Claudia Dall'Agnol), M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

Mme Joëlle Elvinger, M. Serge Urbany, observateurs

M. Frank Engel, membre du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Conrad Bruch, Mme Elisabeth Cardoso, Ministère de la Défense

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol

\*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

\*

Suite à la demande écrite de la sensibilité parlementaire « déi Lénk », la commission décide (avec l'abstention des membres du groupe politique CSV et de la sensibilité politique ADR) d'ajouter le point « Motion concernant la reconnaissance par le gouvernement luxembourgeois de l'Etat de Palestine » à l'ordre du jour de la présente réunion.

## 1. **Motion concernant la reconnaissance par le gouvernement luxembourgeois de l'Etat de Palestine**

Le représentant de la sensibilité parlementaire « déi Lénk » présente brièvement le contenu de la motion concernant la reconnaissance par le gouvernement luxembourgeois de l'Etat de Palestine, motion déposée le 26 novembre 2014 en séance plénière et transmise à la commission. Il est d'avis que le Luxembourg devrait procéder à la reconnaissance de la Palestine, vu l'effort international de paix au Proche-Orient et les démarches internationales vers une reconnaissance de la Palestine. La motion, qui s'oriente au texte d'une motion votée à l'Assemblée nationale française, invite le gouvernement « *à faire de la reconnaissance de l'Etat de Palestine un instrument pour obtenir un règlement définitif du conflit.* »

Le Président de la commission est d'avis que différents points manquent dans la motion présentée par « déi Lénk », dont le fait que la solution à deux Etats suppose la coexistence et la reconnaissance mutuelle de deux Etats démocratiques et souverains, Israël et la Palestine. Il propose ensuite le texte d'une deuxième motion intitulée « *Motion concernant la reconnaissance d'un Etat de Palestine* » et élaboré par les trois groupes politiques LSAP, DP et « déi gréng ». La motion invite le gouvernement à :

« - *Reconnaître formellement l'Etat de Palestine dans les frontières de 1967 uniquement modifiées moyennant accord des deux parties, au moment qui sera jugé le plus opportun.*

- *A contribuer aux efforts de l'UE pour soutenir le processus de paix en vue d'une solution définitive et globale respectant les aspirations légitimes de paix, sécurité et prospérité pour les deux peuples.* »

### Discussion

Une représentante du groupe politique DP se rallie au texte de la motion présentée par le Président de la commission, jugée plus complète et laissant le choix au gouvernement du moment le plus propice à la reconnaissance d'un Etat de Palestine.

Le groupe politique CSV et la sensibilité politique ADR sont d'avis que la Chambre des Députés ne devrait pas voter une motion sur la reconnaissance de la Palestine avant la fin de l'année. Dans sa déclaration sur la politique étrangère et européenne du 25 novembre, le Ministre a déclaré que la Jordanie prépare une résolution au Conseil de Sécurité pour fixer les paramètres pour une résolution du conflit israélo-palestinien et qu'une décision sur cette résolution prendra encore plusieurs semaines. Un autre point de la déclaration a porté sur la pression positive qui pourra être exercée sur les négociations en élaborant une réponse coordonnée sur le plan européen. Le Ministre a en outre

constaté dans sa déclaration qu'en cas d'échec des négociations entre Israéliens et Palestiniens respectivement de la création de nouveaux obstacles à une solution des deux Etats, le gouvernement luxembourgeois serait prêt à assumer sa responsabilité. Le groupe politique CSV est d'avis que trois semaines après cette déclaration, les différents éléments cités n'ont pas encore été mis en œuvre. Par ailleurs, le Parlement européen se prononcera sur la même question le jeudi 18 décembre, de sorte que le vote à la Chambre des Députés interviendrait avant celui au Parlement européen. Finalement, le vote de cette motion serait inopportun avant les élections en Israël. Le groupe politique CSV craint notamment que les partis extrémistes israéliens puissent ainsi gagner du terrain.

Un membre du groupe politique LSAP se félicite du fait que les parlements prennent l'initiative de demander la reconnaissance d'un Etat de Palestine alors qu'au niveau européen, une politique commune en la matière est difficile à réaliser. Il se prononce pour une reconnaissance par le Luxembourg dans les meilleurs délais, de sorte que le Luxembourg ne soit pas parmi les derniers Etats membres à reconnaître la Palestine et à faire signaler ainsi que les deux pays doivent être traités et respectés de la même manière. La motion serait en ligne avec l'accord du gouvernement, en 2012, de conférer à la Palestine le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le membre du Parlement européen donne à considérer que 800 intellectuels israéliens se sont prononcés pour le vote d'une motion demandant la reconnaissance de la Palestine et une solution des deux Etats au Parlement européen. Or, il partage les craintes en ce qui concerne les effets sur les élections en Israël en mars 2015.

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes se prononce pour l'adoption de la motion proposée par le Président de la commission. Il donne à considérer que la reconnaissance d'un Etat est dans la compétence des Etats membres, et non pas de l'Union européenne. La motion présentée donne la possibilité au gouvernement de choisir le moment approprié pour se concerter avec d'autres Etats membres de l'UE et augmenter ainsi l'impact d'une éventuelle reconnaissance de la Palestine le moment venu. La Chambre des Députés suivrait ainsi le pas des parlements de la France, de l'Espagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Belgique qui ont voté ou sont sur le point de voter des motions similaires. Au Conseil de Sécurité, la résolution de la Jordanie n'est plus négociée pour le moment. Les paramètres concernent notamment le statut de Jérusalem, la fixation des frontières, le sort des réfugiés et l'abandon de l'occupation de territoires d'ici 2016. Au nom du gouvernement, le Ministre soutient l'initiative de voter la motion mercredi prochain à la Chambre des Députés. Il est d'accord d'informer le parlement avant de procéder à la reconnaissance de l'Etat de la Palestine le moment venu.

Le représentant de la sensibilité politique « déi Lénk » se rallie à la motion présentée par le Président de la commission et annonce de retirer sa propre motion.

## **2. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur le Conseil Affaires générales du 15 décembre 2014**

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes informe que dû à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, le nombre de sièges au Comité

des Régions respectivement au Comité économique et social a dépassé, pour une période de transition, le nombre de 350 fixé dans le Traité de Lisbonne. Pour redresser la situation, la Commission européenne avait proposé que le Luxembourg, l'Estonie et Chypre perdent un siège chacun, ce que le Luxembourg a refusé jusqu'ici avec le concours des deux autres pays concernés, et ceci à six reprises au Conseil Affaires générales. Or, si aucun accord ne sera trouvé le 15 décembre, le Comité des Régions ne pourra plus siéger. Pour le Comité économique et social, la question ne deviendra urgente qu'en septembre 2015. La Présidence italienne souhaite trancher sur la composition du Comité des Régions indépendamment de celle du Comité économique et social. Un nouveau refus du Luxembourg ne serait pas opportun afin d'éviter un blocage au niveau du Comité des Régions. M. le Ministre propose d'essayer de trouver un accord disant que si le Luxembourg, l'Estonie et Chypre acceptent de diminuer leurs sièges d'un chacun au Comité des Régions, ils ne seront plus affectés lors d'une future répartition des sièges. Il faudra donc s'attendre à ce que le nombre de sièges pour le Luxembourg soit fixé à cinq au lieu de six. Cette mesure ne peut pas avoir d'incidence sur la composition du Parlement européen, le nombre minimum de six sièges étant fixé dans le Traité.

#### Discussion

Les opinions divergent parmi les membres de la commission. Tandis que le représentant de la sensibilité politique ADR et plusieurs membres du groupe politique CSV proposent de rester ferme, un membre du groupe politique DP qui est également membre du Comité des Régions, se rallie à l'approche du Ministre en insistant que l'acceptation de ce compromis par le Luxembourg soit considéré positivement lors de futures négociations sur d'autres dossiers.

M. le Ministre fait observer qu'il vaut mieux accepter ce qu'on ne peut plus défendre par des arguments valables. Il donne à considérer que par rapport au nombre de sièges de la France et de l'Allemagne qui disposent de 26 sièges chacun, il est difficile d'insister sur les six sièges du Luxembourg.

### **3. 6737 **Projet de règlement grand-ducal portant modification du projet de règlement grand-ducal du 6 mars 2013 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission EUTM Mali**** **- Adoption d'un avis à l'intention de la Conférence des Présidents**

Au cours de sa réunion du 20 octobre 2014, la commission avait donné son avis positif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission EUTM Mali. Les représentants du Ministère de la Défense présentent brièvement l'avis du Conseil d'Etat et informent que le gouvernement se rallie aux modifications rédactionnelles y proposées. Par ailleurs, ils font savoir que la situation au Mali ne s'est pas améliorée, ni empirée, depuis fin octobre et qu'une opération militaire française contre un groupe djihadiste vient d'avoir lieu. Dans le cas d'un échec du processus d'Alger, la perspective pour la paix s'éloignera de façon significative. Un élément positif est que l'épidémie d'Ebola n'a pas atteint le Mali. En ce qui concerne la mission EUTM, il est à noter que des pays tiers y participent aussi avec un appui médical.

La commission adopte le projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents.

**4. Divers**

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Luxembourg, le 17 décembre 2014

La Secrétaire-administratrice,  
Rita Brors

Le Président,  
Marc Angel